





## DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur \_\_\_\_\_ autorise l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers à publier les photographies et (ou) vidéos, dans lesquelles mon enfant<sup>1</sup> \_\_\_\_\_ apparaît. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers. Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel.

Le

Signature

*(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)*

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile



## INFORMATIONS PRATIQUES

Les stages se déroulent pour 5 après-midi (5 fois 3 heures). Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. L'établissement se réserve le droit d'annuler le stage si le nombre d'inscrits est insuffisant.

### - **S'inscrire**

Fiche d'inscription à télécharger sur le site ou à retirer au secrétariat de l'école du mardi au jeudi de 9 h à 12 h ou de 14 h à 17 h ou le lundi et le vendredi de 9 h à 12 h. Attention le secrétariat est fermé les lundis et vendredis après-midis.

Pour toute information complémentaire, contacter Carole FIANI (carole.fiani@talm.fr) ou Vincent GOUJON (vincent.goujon@talm.fr) ou 02 72 79 86 90.

Les dossiers d'inscription dûment complétés peuvent être déposés ou envoyés par voie postale au secrétariat de l'école : 72, rue Bressigny - Angers.

### - **Régler**

Par chèque libellé à l'ordre de la **régie de recettes ESAD – site d'Angers**

En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).

### - **Les modalités de règlement**

La totalité des droits d'inscription est à régler lors de l'inscription.

### - **Les conditions de remboursement**

Aucun remboursement ne sera opéré.

En cas d'abandon pour cas de force majeure, un courrier devra être adressé à l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers accompagné des justificatifs. Un remboursement partiel sera alors examiné sachant que dans tous les cas, l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers retiendra 10 % pour frais de dossier.



## TARIFS 2018-2019

### Stages enfants (8–15 ans)

Les stages pour enfant sont dirigés et conçus par un professeur et concernent une initiation à des pratiques artistiques afin de développer la créativité et l'habileté des enfants.

#### Tarifs pour les résidents de l'agglomération d'Angers :

Tranches de quotient :

De 0 à 600	48 €
De 601 à 700	56 €
De 701 à 1000	69 €
De 1001 à 1300	85 €
De 1301 à 1600	95 €
De 1601 à 2000	106 €
Supérieurs à 2000	114 €

Tarifs pour les non - résidents de l'agglomération d'Angers : 148 €